

# SERVICE CONSEIL

OFFERT AUX ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES ÉCOLES  
DU PRÉSCOLAIRE À LA 6<sup>e</sup> ANNÉE

## MANDAT

- Le mandat du Service Conseil est d'accompagner les intervenants scolaires dans l'évaluation des problématiques et de suggérer des interventions appropriées qui pourraient être implantées ou ajustées pour l'élève qui présente des défis sur le plan de son fonctionnement scolaire.



## OBJECTIFS

- Favoriser l'inclusion et le maintien de l'élève dans son école d'origine.
- Soutenir l'équipe à mettre en place des pratiques collaboratives et différenciées afin de rassurer l'élève et de le rendre disponible aux apprentissages dans le respect de l'environnement de la classe ordinaire.
- Accompagner et favoriser l'autonomie professionnelle et la concertation des intervenants engagés auprès de l'élève.



## DEMANDE PAR LA DIRECTION

En concertation avec le comité d'intervention, la direction fait appel au Service Conseil lorsque:

- La fréquence des difficultés comportementales d'un élève persistent malgré la mise en place de mesures d'aide aux deux premiers niveaux de la Rà

ET

- Les services à l'école ne permettent pas de répondre aux besoins de l'élève



## SERVICES

La ressource professionnelle du Service Conseil procède à l'analyse de la demande et s'ajuste en fonction des besoins de l'équipe scolaire et des problématiques liées à l'élève entre autres :

- Observation en classe
- Rencontre multidisciplinaire
- Soutien dans la mise en œuvre du P.I. ou du P.S.I.I. et des modalités
- Soutien dans l'analyse fonctionnelle du comportement
- Réflexion et aide à la mise en place d'un plan de renforcement, de sécurité...
- Contribution aux réflexions de l'équipe éducative
- Accompagnement de l'équipe vers le Service Transit
- Élaboration avec l'équipe école, le plan de séjour de Transit
- Implication de l'école dans la démarche vers le Service Transit
- Etc.



## ENGAGEMENT ET RÉGULATION

La ressource du Service Conseil agit en rôle conseil afin de faciliter les pratiques inclusives des intervenants scolaires.

Les actions de tous doivent être coordonnées et concertées dans le but de répondre aux besoins de l'élève dans son environnement éducatif.

Tout au long du processus, en équipe, la direction, les professionnels, l'enseignant et la T.E.S s'engagent dans une démarche réflexive de collaboration, de soutien et de régulation.



**Pour une demande :**



Contactez le Service Conseil au poste 27780

Processus Intervention